

## Prélèvements d'eau

### Comment respecter les besoins du milieu naturel et satisfaire les usages ?

#### Vers le partage de l'eau...



Edi't'eau

Le SMMAR (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières) en temps qu'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) AUDE, porte une étude intitulée « Gestion quantitative de la ressource en eau : étude de détermination des volumes prélevables ».

Au vu de notre situation-en tête de bassin versant- et de la présence de barrages stockants, vous comprendrez alors tout l'intérêt de nous pencher en amont sur la question de la gestion quantitative à l'échelle de notre territoire.

Ainsi, dans le cadre du SAGE HVA, une réflexion sur ce thème a eu lieu avec les acteurs de la Haute Vallée de l'Aude à l'occasion de plusieurs réunions thématiques puis d'une commission géographique.

**Pierre BARDIES**



#### OBJECTIFS



#### Pourquoi cette réflexion

L'objectif de retour à l'équilibre entre l'offre et la demande en eau, affiché par le plan national de gestion de la rareté de la ressource dès 2005 et repris dans la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, passe par différentes actions, dont la connaissance des volumes disponibles et prélevables dans le milieu (circulaire du 30 juin 2008 s'inscrivant dans le cadre de la DCE : Directive Cadre sur l'Eau).

Le SDAGE Rhône Méditerranée identifie dans son Orientation Fondamentale 7 les zones qui nécessitent des actions de résorption du déficit quantitatif et par conséquent les territoires concernés EN PRIORITE par ces études. La HVA n'est pas identifiée mais elle a été tout de même incluse dans l'étude portée par le SMMAR.



#### Quelles sont les questions auxquelles l'étude répondra ?

Quels prélèvements existent sur l'Aude ?

Quelle quantité d'eau doit-on laisser dans la rivière ?

Quelle quantité d'eau coule dans les cours d'eau à l'étiage ?

Quelle quantité d'eau peut-on prélever sans mettre en danger le milieu naturel ?

Comment faire pour améliorer la situation ?

L'étude doit permettre de répondre à ces questions.

L'étude doit permettre de définir les conditions afin de garantir des débits pour lesquels sont simultanément satisfaits le bon état des eux et en moyenne 8 années sur 10, l'ensemble des usages.

NB

40 % de la superficie du bassin Rhône-Méditerranée est en situation de déséquilibre entre la disponibilité de la ressource en eau et les prélèvements. Ces zones sont identifiées par le SDAGE.

L'atteinte de l'équilibre quantitatif est nécessaire pour assurer le respect des objectifs d'état des masses d'eau superficielles et souterraines, tout en recherchant la pérennité des principaux usages, dont la distribution de l'eau potable et les usages économiques.

**SAGE de la Haute Vallée de l'Aude**

**Animatrice :** Marielle JEAN - 04 68 69 37 30

sagehva@orange.fr

7, avenue du pont de France - 11300 Limoux

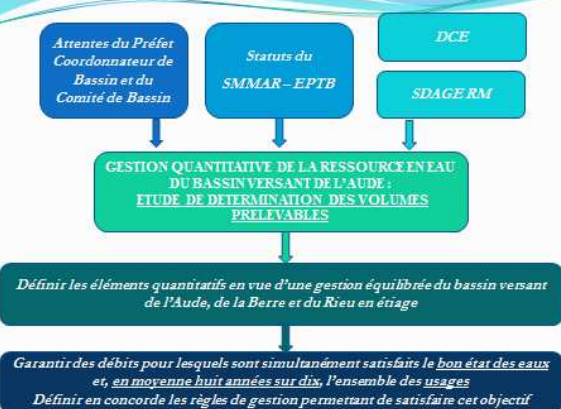


## Brèves de SMMAR

### Comment cette réflexion est menée :

#### L'étude portée par le SMMAR

Celle-ci couvre en fait le bassin versant du fleuve Aude et celui de la Berre et du Rieu. Elle vise à l'atteinte d'une gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant de l'Aude. « Au vu de notre situation-en tête de bassin versant- et de la présence des barrages stockants, vous comprendrez alors tout l'intérêt de nous pencher en amont sur la question de la gestion quantitative à l'échelle de notre territoire. » remarque Pierre BARDIES, président de la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE HVA.



### Passer d'une gestion de crise à une gestion préventive

Les outils réglementaires limités jusque-là aux arrêtés sécheresse et réservés initialement aux épisodes climatiques exceptionnels, sont devenus des outils de gestion courante des ressources en déficit chronique et ne sont de fait, pas adaptés à la problématique. La gestion équilibrée et durable de la ressource en eau doit contribuer à ne les rendre qu'occasionnels.



## Tour d'horizon

### Les étapes de l'étude

L'étude portée par le SMMAR s'effectuera en 8 étapes dont les objectifs sont complémentaires :

#### PHASE 1 : CARACTERISATION DES SOUS-BASSINS ET INVENTAIRE DES SOURCES DE DONNEES

- les organisations (structures de gestion, groupements d'ASA, etc...)
- les enjeux (masses d'eau, ZRE, SAGE, etc...).

#### PHASE 2 : INVENTAIRE DES PRELEVEMENTS EXISTANTS, ANALYSE DE L'EVOLUTION, ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE

- les besoins humains : OU, QUAND, COMBIEN,
  - les types de prélèvements (superficiels ou souterrains),
  - finalité socio-économiques,
- Inventaire des volumes utilisés, historique des crises (arrêtés cadre, sécheresse, conflits d'usages, pollutions, ...)

#### PHASE 3 : INVENTAIRE DES RESSOURCES DISPONIBLES, ANALYSE DE LA SITUATION JURIDIQUE

Inventorier les conditions juridiques et partenariales des prélèvements, transferts, lâchers d'eau.

- réglementation, outils de planification (SAGE, SCOT, etc...), opportunités d'un plan de gestion des ressources en eau.

#### PHASE 4 : ESTIMATION DES BESOINS BIOLOGIQUES

- points stratégiques de suivi.
- définir les débits biologiques et/ou les débits seuils fonctionnels limites

#### PHASE 5 : BILAN ; BESOINS / RESSOURCES EXISTANTES

Analyse du rapport besoins humains/ ressources existantes.

#### PHASE 6 : BILAN GLOBAL, DETERMINATION DES DEBITS SPECIFIQUES, DETERMINATION DES VOLUMES PRELEVABLES

Déterminer les débits spécifiques (DMB\*, DOE\*, DCR\*).  
→ volumes maximums prélevables.

#### PHASE 7 : SCENARIOS PROSPECTIFS DE REPARTITION DES VOLUMES PRELEVABLES

Bâtir des hypothèses d'évolutions de la situation quantitative des ressources et des usages du bassin versant de l'Aude, au-delà de 2027.

#### PHASE 8 : PLAN DE GESTION ET PROGRAMME D'ACTION

→ prévenir les situations de crises.

Via outils de planification et modes de gouvernances (SAGE, SCOT, Inter-SAGE, inter-bassins, inter-districts). L'étude établira un mode opératoire de suivi et de prévision des étiages et du soutien des étiages.

# Questions...

## Quelles sont les problématiques de gestion quantitative de l'eau en HVA ?

Les acteurs présents aux différentes rencontres ainsi que ceux qui ont été interrogés: élus, usagers, hydroélectriciens, prestataires d'eau vive, pêcheurs, naturalistes ont fait remonter des questionnements et des besoins. Tous ne trouvent pas la réponse dans le cadre de l'étude car celle-ci ne traite pas de cas particuliers ou de réflexion à une échelle fine... « Elle est basée sur un territoire de 6000Km<sup>2</sup> » rappelle le SMMAR. Voici quelques reprises des échanges lors de la concertation en HVA :

« Il est nécessaire de se pencher sur le fonctionnement de la convention de Matemale et de réfléchir aux usages auxquels on destine les volumes stockés en tête de bassin versant » propose un acteur local.

« Quelle organisation de l'AEP (Alimentation en Eau Potable) peut-on mettre en place ? Il est nécessaire qu'une solidarité entre zones « excédentaires » et « déficitaires » se développe », confie un maire conscient que ces préoccupations dépassent l'étude en cours et nécessite une réflexion spécifique.

« Comment régler le problème du fonctionnement en éclusées et, dans les parties artificialisées : comment mieux caler des débits en rivière en mimant le fonctionnement naturel des cours d'eau ? » s'inquiète un pêcheur.

« Comment assurer l'atteinte du Bon état des eaux en 2015 avec la gestion quantitative actuelle? Nous avons besoin d'une vision globale de la gestion de l'eau : Tous usages confondus et sur tout le bassin...car notre gestion actuelle impacte les usages à l'aval...l'irrigation sur Marseillette par exemple » remarque Bruno LE ROUX, Vice-président du SAGE.

« Par contre, si nous devons faire des efforts sur notre gestion, de quelle solidarité le territoire Aval fera preuve par rapport au développement économique de la HVA? » répond un élu.

« La plupart s'accorde, dans la hiérarchisation des enjeux locaux, à placer en 1<sup>ère</sup> ligne la problématique de l'accès à l'eau potable, suivie de près par celle du fonctionnement regrettable en éclusées, autrement dit des variations brutales de débits en rivière en lien avec des lâchers d'ouvrages hydroélectriques. » conclut Pierre BARDIES.



## DATES CLÉS

### Une concertation en HVA : à l'écoute des besoins des acteurs locaux

Différentes rencontres ont été organisées en HVA : rencontres thématiques, rencontres d'élus, discussion en CLE... afin de lancer une réflexion sur la gestion actuelle de l'eau en HVA et des enjeux d'avenir :

- Réunion de présentation
  - CLE — 29 juin 2012
- Discussions thématiques:
  - Eau vive — 03 mai 2012
  - Hydroélectricité — 03 mai 2012
  - Pêche — 03 mai 2012
  - Naturalistes — 12 septembre 2012
- Réunion de concertation
  - Conseillers généraux — 16 octobre 2012
  - Commissions géographique HVA — 6 novembre 2012



La réflexion est loin d'être terminée, tant le sujet est vaste et les questions cruciales.



## GLOSSAIRE

**DOE** = Débit d'Objectif d'Étiage . Il s'agit des débits pour lesquels sont simultanément satisfaits le bon état des eaux et, en moyenne huit années sur dix, l'ensemble des usages,

=

### Débit Minimum Biologique

Il satisfait, en étiage, les fonctionnalités biologiques du milieu. Il est visé en moyenne mensuelle, chaque année.

Une défaillance d'intensité et de fréquence maîtrisée est admissible sur les débits journaliers.

+

### Débit prélevable par l'ensemble des usages

Débit correspondant au volume prélevable par tronçon de cours d'eau. L'objectif général visé est la satisfaction des usages 8 années sur 10.





## La CLE du SAGE communiqué

### La suite de l'étude...au travers du SAGE HVA

Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ont vocation à intervenir dans la suite des études à travers l'animation par la commission locale de l'eau (CLE) de la concertation puis l'intégration des résultats de cette concertation dans les documents du SAGE.

L'engagement de tous les acteurs locaux est absolument nécessaire tout au long de ces études pour que les hypothèses et résultats rendus à leur issue soient partagés, et servent de base solide à l'élaboration des phases suivantes (concertation locale, plans de gestion, organisme unique...).

*Extrait de la Circulaire du 4 mai 2011 relative à la mise en œuvre des SAGE:*

« Modalités d'application des règles de répartition des volumes disponibles

Le règlement définit des priorités d'usages de la ressource en eau ainsi que la clé de répartition de volumes globaux

par catégorie d'utilisateur, le PAGD ayant fixé le volume prélevable ou utilisable des masses d'eaux superficielles ou souterraines.

Le règlement permet une répartition en pourcentage, mais seulement entre catégories d'utilisateurs et non entre

chaque usager. L'objectif est de satisfaire en premier lieu les usages prioritaires nécessaires à la santé, la salubrité

publique, la sécurité civile et l'alimentation en eau potable de la population conformément à l'article L.211-1 du code

de l'environnement tout en prenant en compte les usages économiques de l'eau (tels que l'agriculture, la pêche ou l'hydroélectricité).

Une fois les volumes répartis dans le SAGE approuvé, le préfet s'assure, dans les délais indiqués par le PAGD, de la

conformité de toute nouvelle autorisation, et révisé si nécessaire les autorisations existantes (sont essentiellement

concernées les arrêtés d'autorisation, d'enregistrement ou de déclaration au titre de la loi sur l'eau ou des ICPE).

L'autorisation de prélèvement d'eau pour l'irrigation sera délivrée à l'organisme unique, s'il existe. »...

« Après approbation du SAGE, il s'agit pour les services de l'Etat, en s'appuyant sur les volumes prélevables

déterminés par le PAGD, de réviser les autorisations de prélèvements qui ne se trouveraient pas en situation

de compatibilité avec les dispositions du PAGD et d'ajuster les volumes individuels prélevables aux volumes

globalement prélevables selon la répartition retenue par le règlement du SAGE. »



## L'œil du SCIENTIFIQUE

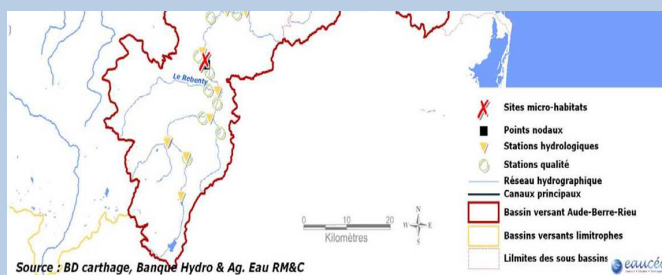
### Visites de terrain !

#### Exemple 1 : définition des DMB

Dans le cadre de l'étude portée par le SMMAR, le DMB sera défini en plusieurs points dans le bassin versant dont un point en HVA : à Belvianes et Cavarac où le bureau d'étude a d'ores et déjà pratiqué des relevés.



Relevés par le bureau d'étude



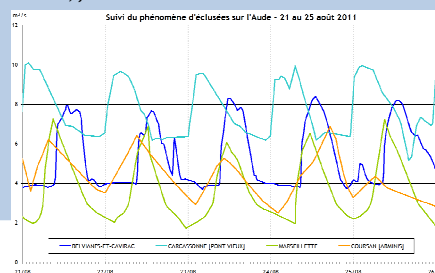
#### Exemple 2 : Suivi hydrologique

Le fonctionnement hydroélectrique lorsqu'il s'appuie sur des ouvrages de stockage (cas des

Concessions EDF), est dit « par écluses » : il permet un placement de la production optimisée par rapport aux fluctuations des demandes du réseau électrique.

Il n'est ni considéré comme un prélèvement ni comme une consommation mais plutôt comme des variations du régime des eaux. Elles permettent un placement au profit des usages agricoles, des sports d'eau vives sur le haut bassin mais génèrent aussi des contraintes potentielles sur les milieux ou sur les conditions d'exploitation de la ressource en eau (seuil de prise d'eau pour eau potable ou l'irrigation).

Le bureau d'étude a procédé à un suivi des débits en rivière tout le long de l'Aude pour évaluer l'incidence de la gestion quantitative des barrages stockant de la HVA sur l'aval. Il note la quasi conservation des écluses depuis les Pyrénées (Belvianes et Cavarac) jusqu'à la mer (Coursan), cf suivi ci-dessous



Enregistrement hydrométrique  
sur l'Aude et transfert  
d'écluse - été 2011

## Ours

100% SAGE journal d'information édité par le SMMAR (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières).

Rédaction : Marielle JEAN

Conception-crédit : HVA Conseil

Réalisation : SAGE HVA

Photos et illustrations : SMMAR, Fotolia.com - © Pixel Embargo, © jossdim, © julien tromeur, © Dreaming Andy, © Gouraud Studio, © Beboy, © floris70, © Benji, © Michael Nivelet, © notkoo 2008.



**SMMAR**

Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières  
Conseil Général de l'Aude - 11855 Carcassonne Cedex 9